

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, ALBERT Sylvie, LORIZ-GOMEZ Sylviane, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

Absents procurations : JACQUET Jean-François (ENJERLIC Philippe), JAMMESERRES Arnaud (LACROIX Olivier), FERREIRA Sylvie (ABELLA Gérard), DUVION Stéphane (ALBERT Sylvie), SIMAEYS Julia (JOFFRE Edith).

Absents : DUMOULIN Alexandre.

Monsieur Philippe ENJERLIC est élu secrétaire de séance.

DOSSIER N°8

OBJET : RTE – CONVENTION DE SERVITUDES POUR LES TRAVAUX SUR LA LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE A 63 KV - ESPONDEILHAN - SAINT VINCENT D'OLARGUES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante que des travaux de rénovation de la ligne électrique aérienne à 63kV Espondeilhan-Saint Vincent d'Olargues vont être entrepris par RTE (Réseau de Transport d'Electricité).

Dans le cadre de ces derniers, il est prévu l'installation d'un nouveau support situé sur la parcelle cadastrée AM 25 appartenant à la Commune.

Pour cela, une convention de servitudes doit être conclue afin de définir les engagements et les modalités de l'accord entre RTE et la Commune.

A titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature, RTE versera à la Commune, préalablement à la réalisation des travaux de la ligne électrique, une indemnité de 769 € se décomposant de la façon suivante :

- implantation du support : 735 €
- surplomb : 34 €

La présente convention prend effet à dater de ce jour et est conclue pour la durée de la ligne.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipale de bien vouloir :

- L'autoriser à signer la convention de servitudes entre RTE et la Commune pour l'installation d'un nouveau support situé sur la parcelle cadastrée AM 25 appartenant à la Commune dans le cadre des travaux de rénovation de la ligne électrique aérienne à 63kV Espondeilhan-Saint Vincent d'Olargues réalisés par RTE, ci annexée,

2022-46

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 034-213400377-20220922-D202246-DE

- L'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes entre RTE et la Commune pour l'installation d'un nouveau support situé sur la parcelle cadastrée AM 25 appartenant à la Commune dans le cadre des travaux de rénovation de la ligne électrique aérienne à 63kV Espondeilhan-Saint Vincent d'Olargues réalisés par RTE, ci annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 23/09/2022
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 23/09/2022

